

POINT
STAT

L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2012

Au 31 décembre 2012, la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, emploie 5,4 millions d'agents soit 20 % de l'emploi total (privé + public) en France. L'emploi public est en hausse de 13 800 agents en 2012 (+ 0,3 %), après avoir diminué de 20 700 agents en 2011 (- 0,4 %).

Olivier Dorothee et Eva Baradji

En 2012, les effectifs de la fonction publique de l'État continuent de baisser (- 1,1 %), ceux de la fonction publique hospitalière ralentissent leur progression (0,7 %) tandis qu'ils s'accroissent plus vite dans la territoriale (+ 1,7 %). La fonction publique représente 72 agents civils pour 1000 habitants et 20 % de l'emploi.

STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Au 31 décembre 2012, la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, emploie 5,4 millions d'agents soit 20 % de l'emploi total (privé + public) en France. L'emploi public est en hausse de 13 800 agents en 2012 (+0,3 %), après avoir diminué de 20 700 agents en 2011 (-0,4 %).

En 2012, l'évolution des effectifs diffère selon le versant de la fonction publique. L'emploi poursuit sa baisse dans la fonction publique de l'État (FPE), alors qu'il accélère dans la fonction publique territoriale (FPT) et ralentit nettement dans la fonction publique hospitalière (FPH).

L'ensemble de la FPE perd 25 500 emplois en 2012 après 59 200 en 2011. Les effectifs continuent de baisser dans l'ensemble des ministères à l'exception du ministère de la Justice.

Dans la FPT, les effectifs sont de nouveau dynamiques (+1,7 % en 2012 après +1,1 %). La progression est sensible dans l'ensemble du secteur communal (+2,0 % après +1,3 %) : elle est particulièrement accentuée dans les établissements intercommunaux (+5,1 % après +4,9 %) et plus soutenue dans les communes (+1,2 % après +0,6 %).

La faible progression des effectifs de la FPH (+0,7 %) s'explique par le net ralentissement de l'emploi des personnels hors médecins dans les hôpitaux. Ces personnels qui regroupent plus de 80 % des effectifs hospitaliers progressent de 0,3 % en 2012, un rythme bien inférieur à celui de la période 2002 à 2012 (+1,4 % en moyenne par an).

En 2012, on décompte 72 agents civils pour mille habitants sur l'ensemble du territoire national, soit un taux d'administration stable par rapport à 2011. Les évolutions régionales d'effectifs de la fonction publique sont très disparates avec notamment des régions où l'emploi d'agents civils augmente de plus de 1 % (La Réunion, Guyane, Corse, Pays de la Loire, Poitou-Charente, Haute-Normandie et Bretagne) et des régions qui au contraire voient leurs effectifs baisser (Martinique, Champagne-Ardenne et Basse-Normandie).

Légère hausse de l'emploi dans la fonction publique en 2012 (+0,3 %)

Au 31 décembre 2012, les trois versants de la fonction publique emploient sur le territoire national (Métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés, 5,4 millions d'agents. Près de la moitié appartient à la fonction publique de l'État (44 %), plus d'un tiers (35 %) à la fonction publique territoriale et plus d'un cinquième (21 %) à la fonction publique hospitalière. Dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, on décompte également 135 300 bénéficiaires de contrats aidés

Les 5,4 millions d'agents comptabilisés sur le territoire national ne travaillent pas tous à temps complet. 79 % des agents sont à temps complet et 21 % à temps partiel. Le décompte des agents en **équivalents temps plein (ETP)**, c'est-à-dire en comptant les individus pour leur quotité de temps de travail hebdomadaire, conduit à un effectif de 4,995 millions au 31 décembre (Figure 1). En moyenne, compte tenu de la quotité de travail des agents

à temps partiel, une personne physique correspond à 0,93 équivalent temps plein. C'est dans la fonction publique de l'État que la quotité de travail moyenne des agents est la plus forte, avec 95,1 % d'un temps plein. Dans la fonction publique hospitalière, les agents travaillent en moyenne, 92,5 % d'un temps complet en hausse de 0,4 point par rapport à 2011 tandis que ce taux est le plus faible pour les agents de la fonction publique territoriale (90,5 %) et baisse de 0,4 point par rapport à 2011.

Par ailleurs, le volume annuel de travail tient compte des entrées et sorties en cours d'année. Le volume de travail est exprimé en **équivalents temps plein annualisés (EQTP)**¹, c'est-à-dire en pondérant les individus par leur quotité de temps de travail et leur durée de présence sur l'année. Il s'établit à 5,073 millions d'EQTP annualisés en 2012.

En hausse continue depuis 1980², les effectifs relevant de l'emploi public, hors bénéficiaires de contrats aidés, se sont quasiment stabilisés sur le territoire national à partir de 2008 (+0,03 % en moyenne par an entre 2007 et 2012 soit

Figure 1 : Effectifs physiques, effectifs en équivalents temps plein (ETP) et en équivalents temps plein annualisés par type d'employeur dans les trois versants de la fonction publique en 2012 en France (Métropole + DOM)

	Effectifs physiques au 31/12/2012		ETP au 31/12/2012	EQTP annualisés en 2012
	Ensemble	dont à temps partiel (en %)		
FPE	2 373 183	15,7	2 256 986	2 285 508
FPT	1 862 419	26,6	1 685 298	1 731 434
FPH	1 136 973	22,8	1 052 260	1 056 381
3FP	5 372 575	20,9	4 994 545	5 073 322

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France. Pour les EQTP annualisés le champ comprend tous les postes actifs de l'année.

1. L'Équivalent temps plein annualisé (EQTP) utilisé par la DGAFF est une notion équivalente à la notion budgétaire d'ETPT mais sans distinction de périmètre budgétaire.

2. 1980 est l'année la plus ancienne pour laquelle on dispose à ce stade de données comparables pour les trois fonctions publiques.

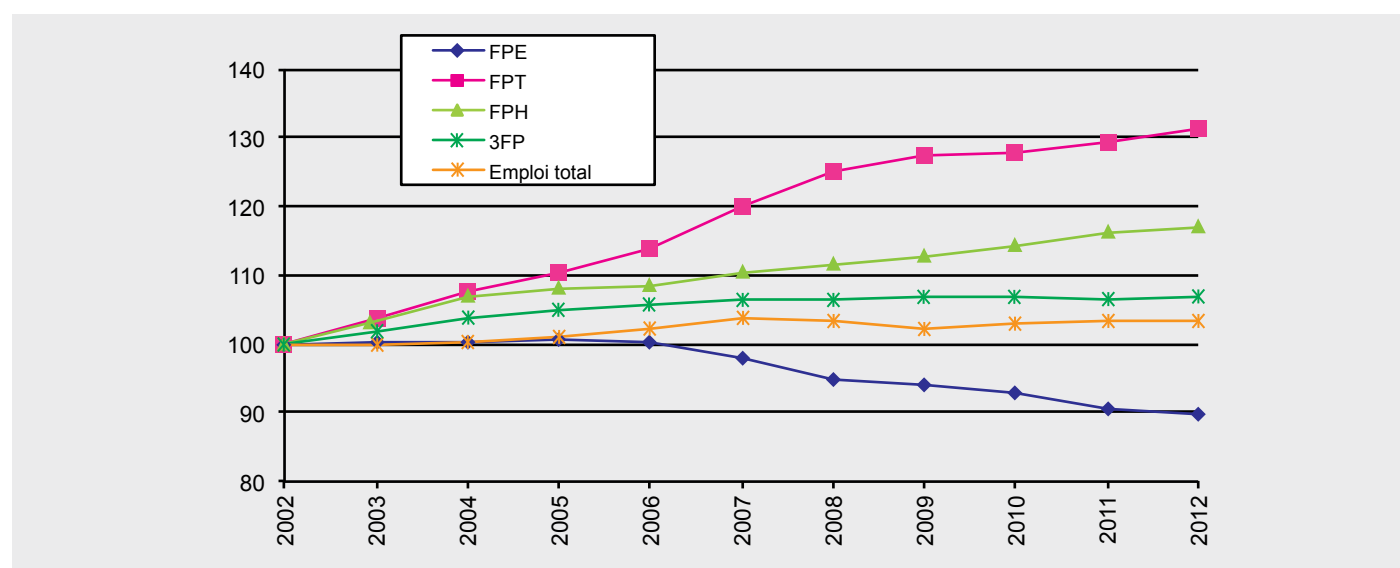
1 700 agents de plus chaque année). Fin 2012, le nombre d'agents progresse de 0,3 % (+13 800 agents) après une baisse de 0,4 % en 2011 (- 20 700 agents). Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique évolue peu : 135 300 en 2012 contre 134 500 fin 2011.

L'évolution globale de l'emploi public, hors bénéficiaires de contrats aidés, présente, selon les versants de la fonction publique, des disparités importantes : tandis que les effectifs de la fonction publique de l'État continuent de baisser (-1,1 % en 2012, après une baisse de -2,4 % l'année précédente), ceux des deux autres versants de la fonction publique poursuivent leur progression en 2012. Dans la FPT, les effectifs s'accroissent à un rythme plus soutenu (+1,7 % après +1,1 % en 2011), proche de la moyenne des 5 dernières années (+1,8 % en moyenne par an entre 2007 et 2012) mais en dessous de la moyenne observée entre 2002 et 2007 (+3,8 % en moyenne par an). En 2012, l'emploi hospitalier ralentit (+0,7 % après +1,7 % en 2011) et progresse à un rythme bien inférieur à la moyenne annuelle des dix dernières années (+1,6 %).

Entre fin 2002 et fin 2012, l'emploi public (hors bénéficiaires de contrats aidés) a progressé de 6,7 %, soit +0,7 % en moyenne par an (Figure 2). Dans le même temps, l'emploi total, public et privé (y compris bénéficiaires de contrats aidés) augmentait de 3,2 %, soit 0,3 % en moyenne par an. Au total, en dix ans la part de l'emploi public dans l'emploi total a progressé de 0,7 point passant de 19,3 % à 20,0 %. La hausse des effectifs s'est surtout produite entre 2002 et 2007 (+1,3 % en moyenne par an) avec un ralentissement à partir de 2005. Depuis 2007, les effectifs de la fonction publique sont quasi-stables (+0,03 % en moyenne par an).

Sur la période, la croissance de l'emploi public repose sur celle de la fonction publique territoriale, alimentée en partie par les transferts de personnels entre la FPE et la FPT, dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation. La FPT enregistre la plus forte progression des effectifs entre fin 2002 et fin 2012 (+31,5 %, soit +2,8 % en moyenne par an), suivie de la FPH (+16,8 %, soit +1,6 % en moyenne par an). En revanche, les effectifs de la FPE diminuent sur la même période : -10,3 %, soit -1,1 % en moyenne par an (Figure 3).

Figure 2 : Évolution des effectifs des trois fonctions publiques depuis 2002 en France (Métropole + DOM)
(base 100 au 31 décembre 2002)



Sources : Colter, DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ 3FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France.

Champ emploi total : salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Figure 3 : Évolution des effectifs des trois fonctions publiques en fin d'année entre 2002 et 2012 en France (Métropole + DOM)

	Évolution en moyenne annuelle sur la période 2002 et 2012 (en %)		Évolution 2010-2011		Évolution 2011-2012	
	Évolution globale	dont contribution des transferts liés à la décentralisation (en points de pourcentage)	En %	En effectifs	En %	En effectifs
Fonction publique de l'État	-1,1	-0,5	-2,4	-59 226	-1,1	-25 489
Fonction publique territoriale	+2,8	+0,8	+1,1	+19 637	+1,7	+31 758
Fonction publique hospitalière	+1,6	0,0	+1,7	+18 889	+0,7	+07 535
Trois fonctions publiques	+0,7	0,0	-0,4	-20 700	+0,3	+13 804

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France.

En neutralisant l'effet des transferts de personnels³, les évolutions demeurent mais sont moins marquées dans la FPE et la FPT. Les effectifs de la FPE hors transferts ont baissé en moyenne de 0,5 % par an alors que ceux de la FPT ont progressé en moyenne de 2,0 % par an.

Baisse plus modérée de l'emploi dans la fonction publique de l'État en 2012 (-1,1 %)

Au 31 décembre 2012, la fonction publique de l'État rémunère, hors bénéficiaires de contrats aidés, 2,373 millions d'agents : 81,0 % appartiennent à des ministères et 19,0 % à des établissements publics nationaux à caractère administratif (Figure 4). La FPE emploie également 68 700 bénéficiaires de contrats aidés fin 2012 essentiellement dans les Établissements publics locaux d'enseignement (93 %)⁴.

Sur le territoire national, les effectifs des ministères diminuent de 43 600 individus entre fin 2011 et fin 2012 (-2,2 %). Cette baisse n'est pas compensée par la hausse des effectifs des établissements publics à caractère administratif (EPA), qui s'élève à +18 100 agents. Au total, la fonction publique de l'État voit ses effectifs reculer de 25 500 agents en un an (-1,1 %). La baisse des effectifs de la FPE est toutefois plus faible que celle de 2011 (-59 200 agents soit -2,4 %). Elle s'inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) avec notamment le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, mais dans un contexte de baisse des départs à la retraite en 2012.

Depuis 2002, les effectifs de la FPE ont diminué en moyenne de 1,1 % par an. Hors transferts d'effectifs vers la FPT liés à la décentralisation, cette évolution serait de -0,5 %. Sur la même période, les effectifs des établissements publics administratifs ont augmenté en moyenne de 8,1 % par an, alors que ceux des ministères *stricto sensu* ont baissé en moyenne de 2,4 % par an. En 2002, 7,8 % des agents de la FPE étaient rémunérés directement par les EPA. Cette part a progressé en moyenne de 1,1 point par an en lien avec des transferts d'emplois depuis les ministères vers leurs EPA.

A l'exception du ministère de la Justice, les effectifs sont en baisse dans tous les ministères en particulier à la Défense et dans une moindre mesure à l'Enseignement supérieur et recherche

Parmi l'ensemble des personnes rémunérées au 31 décembre 2012 par les ministères, tous statuts confondus, 51,4 % travaillent dans les ministères de l'enseignement (50,7 % à l'Éducation nationale et 0,7 % à l'Enseignement supérieur et Recherche). Le ministère de l'Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration emploie quant à lui 14,6 % des agents, celui de la Défense et anciens combattants 14,2 % et les ministères économique et financier 8,1 %.

A l'exception du ministère de la Justice et des Libertés qui enregistre une hausse de 1,7 % de ses effectifs en 2012 et dans une moindre mesure des Services du Premier ministre (+0,2 % en 2012), les effectifs sont en baisse dans tous les ministères.

Figure 4 : Évolution des effectifs physiques de la fonction publique de l'État entre 2002 et 2012 en France (Métropole + DOM)

	Au 31 décembre 2012		Évolution par rapport à 2011		Évolution moyenne annuelle par rapport à 2002	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Ministères	1 922 306	81,0	-2,2	-1,0	-2,4	-1,1
<i>Dont</i>						
Ministères économique et financier	156 009	6,6	-2,0	-0,1	-2,2	-0,1
Défense et anciens combattants	272 396	11,5	-4,3	-0,4	-3,9	-0,4
Écologie, développement durable, transports et logement	69 997	2,9	-2,7	-0,0	-4,8	-0,1
Ministères de l'enseignement	988 134	41,6	-1,8	-0,3	-3,1	-0,9
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	280 628	11,8	-2,0	-0,1	+3,4	+0,4
Justice et Libertés	77 498	3,3	+1,7	+0,1	+1,3	+0,1
Travail, emploi et santé	21 256	0,9	-9,1	-0,1	-5,2	-0,0
EPA	450 877	19,0	+4,2	+1,0	+8,1	+1,1
Total FPE	2 373 183	100,0	-1,1		-1,1	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAEP, département des études et des statistiques.
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France.

3. Selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), environ 135 000 personnes physiques ont été transférés entre 2006 et 2010 de l'État vers la fonction publique territoriale.

4. Les Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) comprennent les établissements d'enseignement du second degré de l'Éducation nationale ainsi que les lycées agricoles.

La baisse des effectifs s'accroît en 2012 au ministère de la Défense (-4,3 %, après -3,0 % en 2011). La part des agents de la Défense dans l'ensemble de la FPE est en baisse de 0,4 point en 2012, soit une baisse identique à celle observée en moyenne annuelle depuis 2002. En cumul sur les deux dernières années, les effectifs du ministère de la Défense ont diminué de 20 200 agents. En 2012, la baisse touche davantage les militaires que les personnels civils (respectivement -4,8 % et -0,8 %).

En 2012, les ministères de l'enseignement enregistrent une baisse plus faible de leurs effectifs : -18 500 agents (après -48 100 en 2011), soit -1,8 % (après -4,9 % en 2011). Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche la baisse a été nettement moins forte qu'en 2011 (-9 700 agents en 2012 après -30 300) en raison d'un impact moindre de la LRU. D'après la LFI, au 1^{er} janvier 2012, 12 établissements d'enseignement supérieur supplémentaires sont devenus autonomes contre 31 en 2011. Le processus de transferts de personnels est en train de s'achever puisqu'au 1^{er} janvier 2013, seulement 3 nouveaux établissements ont accédé à l'autonomie.

La baisse des effectifs s'est également poursuivie au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (-9,1 %, soit -2 100 agents), à un rythme plus soutenu qu'en 2011 (-4,8 %) mais nettement plus faible qu'en 2010 (-26,0 %). Pour mémoire, la forte baisse enregistrée en 2010 résultait des transferts des effectifs du ministère vers les Agences régionales de santé (ARS) créées cette même année.

En moyenne, sur la période 2002-2012, les évolutions des effectifs par ministère sont très contrastées. Les effectifs reculent dans la majorité des ministères, notamment au Travail, emploi et santé (-5,2 %), à l'Écologie, Développement durable, Transports et Logement (-4,8 % en moyenne par an), à la Défense (-3,9 %), dans les ministères de l'enseignement (-3,1 %) à la Culture et communication (-2,8 %), et dans les ministères économique et financier (-2,2 %). Cependant, ils augmentent dans le cadre des missions de sécurité, à l'Intérieur (+3,4 %) et à la Justice (+1,3 %). Il en est de même pour les Services du Premier ministre (+10,0 %) du fait des modifications de périmètre intervenues entre 2005 et 2006⁵.

Compte tenu de leur poids élevé dans les effectifs des ministères, les ministères de l'enseignement jouent un rôle important sur la dynamique d'ensemble. Ainsi, la baisse globale des effectifs des ministères, entamée en 2003 et poursuivie les années suivantes, leur est imputable à 70 % : on compte 363 900 agents de moins dans les ministères de l'enseignement entre fin 2002 et

fin 2012 sur une baisse totale de 516 600 dans l'ensemble des ministères. La baisse des effectifs entamée depuis 2002 et davantage marquée à partir de 2006, s'explique surtout par l'impact de la décentralisation mise en œuvre dans le cadre de la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales⁶ et les transferts de personnels vers le budget des EPA. Initié dès 2006, le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) des collèges et des lycées vers la FPT a été très dynamique à partir de 2007 puis a ralenti entre 2009 et 2010 et semble quasiment achevé à la fin 2012. Quant au transfert des maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE) amorcé en 2006, il a vraisemblablement pris fin en 2009. Depuis fin 2009, la mise en place de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) entraîne le transfert de personnels rémunérés sur le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche vers celui des universités. Selon les LFI, 128 700 ETPT ont été transférés entre 2009 et 2012. Hors effet de ces transferts, les effectifs des ministères de l'enseignement auraient reculé de 1,9 % en moyenne annuelle sur la période et ceux des EPA auraient augmenté de 4,5 %

Entre 2002 et 2012, le nombre d'agents du ministère de l'Écologie, développement durable, transports et logement a baissé de 4,8 % en moyenne annuelle. Cette baisse, davantage marquée entre 2007 et 2008 où les effectifs avaient diminué de 21,5 % (contre -4,4 % entre 2006 et 2007 et -5,7 % entre 2008 et 2009), s'explique surtout par la décentralisation et les transferts de personnels vers la FPT, conformément à la loi du 13 août 2004 relative à la décentralisation⁷. En 2012, la réduction des effectifs de ce ministère se poursuit (-1 900 agents soit -2,7 %) et intègre toujours des transferts vers la FPT (700 ETPT⁸ d'après la LFI).

En 2012, les effectifs des EPA progressent moins vite en lien avec l'achèvement de la LRU

En 2012, parmi les 2,373 millions d'agents de la fonction publique de l'État, 450 900 (soit 19,0 % des effectifs) sont rémunérés sur le budget propre des établissements publics à caractère administratif (subventions de l'État et ressources propres dans le cadre de conventions). Il conviendrait d'y ajouter les effectifs rémunérés directement par le ministère de rattachement actuellement comptabilisés sur le champ des ministères. En effet, un tiers des agents rémunérés directement sur le budget de l'État est en fonction dans un établissement public. C'est notamment le cas des personnels des lycées, collèges, écoles d'ingénieurs et d'architecture, ou encore de quelques agents des universités, qui sont comptabilisés comme agents des ministères.

5. Depuis 2006, la Cour des comptes et les juridictions financières ainsi que le Conseil d'État et les juridictions administratives dépendent des services du Premier ministre.

6. Selon la Direction Générale des Collectivités (DGCL), environ 135 000 personnes physiques ont été transférées de 2006 à 2010 de l'État (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer) vers la Fonction publique territoriale. Pour le ministère de l'Éducation nationale, les transferts concernent environ 90 000 personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).

7. Voir note précédente.

8. L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est une notion identique à celle d'EQTP retenue généralement mais appliquée sur le seul périmètre du titre 2 du budget de l'État.

Compte tenu de leurs missions, certains ministères ont, plus que les autres, recours à des établissements publics ou opérateurs pour les exercer. Ainsi sur 68 200 agents relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 79 % sont rémunérés par un établissement public administratif (dont 49 600 au sein de Pôle emploi, tous statuts confondus de droit public et de droit privé). Cette part a fortement augmenté en 2009 avec l'intégration dans Pôle emploi des 15 000 agents des Assedic qui relevaient jusque-là du secteur privé. Certains établissements qualifiés de « dérogatoires », en raison du caractère particulier de leurs missions, dérogent au principe selon lequel les emplois civils permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires⁹.

La part des agents relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunérés par un établissement public administratif continue à augmenter, passant de 80 % en 2010 à 95 % en 2012 : la hausse des effectifs des EPA rattachés au ministère se poursuit en 2012 (+10 400 agents en 2012, après +32 200 en 2011 et +67 700 en 2010) parallèlement à la baisse des effectifs dans le ministère lui-même. Les principaux EPA concernés sont les universités (+10 100 en 2012, après +28 500 agents en 2011 et +52 700 en 2010), en lien avec la LRU.

Au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, plus de la moitié des effectifs (56 %) relève des EPA en 2012. La part des agents de ce ministère rémunérée

directement par les EPA progresse légèrement depuis 2011 (+3 points en 2012 après +2 points en 2011) après avoir fortement augmenté en 2010 (+17 points) en lien avec la création des 26 Agences régionales de santé (ARS) dans le cadre de la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (article 118). Fin 2012, les ARS (22 en France métropolitaine et 4 dans les DOM) emploient 9 100 agents.

Au ministère de la Culture et de la Communication, un peu plus de la moitié des effectifs relève également des EPA. Dans les ministères régaliens et les plus importants en termes d'effectifs, la part des agents dans les EPA est plus faible : moins de 5% à la Défense, à l'Intérieur, au Budget-Comptes publics et Fonction publique et à la Justice, 6 % à l'Éducation nationale.

Hors transferts liés à la loi LRU et à la création des ARS et hors intégration des salariés sous statut privé anciennement à l'Unédic, les effectifs des EPA auraient augmenté de 3,7 % en moyenne par an entre 2002 et 2012.

Les effectifs de la fonction publique territoriale continuent de progresser en 2012 (+1,7 %)

Au 31 décembre 2012, la FPT emploie 1,862 million d'agents sur emploi principal, hors bénéficiaires de contrats aidés. Pour mémoire, 50 400 bénéficiaires de contrats aidés y sont employés fin 2012 (51 200 fin 2011).

Figure 5 : Évolution des effectifs de la FPT entre 2002 et 2012

	Au 31 décembre 2012		Évolution par rapport à 2011		Évolution moyenne annuelle entre 2002 et 2012	
	Effectifs	Structure	en %	en point de %	en %	en point de %
Communes*	1 025 232	55,0	1,2	-0,3	1,0	-1,1
Départements	294 543	15,8	0,7	-0,2	5,1	0,3
Régions	81 682	4,4	2,1	0,0	21,0	0,4
Ensemble des collectivités territoriales	1 401 457	75,2	1,2	-0,4	2,3	-0,4
Établissements communaux*	130 614	7,0	1,7	0,0	2,9	0,0
Établissements intercommunaux*	258 057	13,9	5,1	0,4	7,5	0,5
Établissement départementaux	65 589	3,5	-0,2	-0,1	2,3	0,0
Autres EPA locaux*	6 702	0,4	14,9	0,0	-11,1	-0,1
Ensemble des EPA locaux	460 962	24,8	3,5	0,4	4,5	0,4
Total FPT	1 862 419	100,0	1,7	0,0	2,8	0,0
dont secteur communal⁽¹⁾	1 420 605	76,3	2,0	0,2	1,9	-0,7

Sources : Colter, DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAEP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France.

(1) le secteur communal comprend les communes, les établissements communaux et intercommunaux et d'autres EPA locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies, etc.

(*) Les évolutions concernant les effectifs des communes, des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu des possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

9. On décompte environ 60 EPA dérogatoires dont Pôle emploi, les agences de l'eau, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Le secteur communal, qui comprend essentiellement les communes et les établissements intercommunaux, représente 76,2 % des agents territoriaux (Figure 5). Les départements et établissements départementaux regroupent 19,2 % et les régions 4,4 % des agents territoriaux.

Depuis 2002, les effectifs, hors bénéficiaires de contrats aidés, ont progressé de 31 %, soit +2,8 % en moyenne annuelle, dans le contexte particulier de la deuxième vague de décentralisation. Hors transferts liés à la décentralisation, l'évolution annuelle moyenne des effectifs aurait été de +2,0 %. Après le pic de croissance de 2008 (+5,7 %) la croissance de l'emploi territorial n'a cessé de ralentir (+3,9 % en 2008, +2,1 % en 2009 et +0,3 % en 2010), mais depuis 2011, il est reparti à la hausse (+1,1 % en 2011 et +1,7 % en 2012).

La deuxième vague de décentralisation est l'un des éléments qui expliquent la hausse des effectifs dans la FPT au cours de ces quatre dernières années. Selon la Direction Générale des Collectivités (DGCL), environ 135 000 personnes physiques ont été transférées entre 2006 et 2010 de l'État (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement) vers la fonction publique territoriale. Les transferts d'agents TOS du ministère de l'Éducation nationale et d'agents techniques du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement, amorcés en 2006, s'étaient amplifiés en 2007, 2008 et ralentissent depuis 2009. Dans le même temps, le nombre d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et celui d'adjoints techniques territoriaux avaient nettement progressé dans la FPT. Enfin, quelques transferts de la FPE vers la FPT (800 ETPT¹⁰ selon la LFI 2012) étaient prévus en 2012.

Dans les collectivités locales *stricto sensu* (régions, départements, communes), les effectifs hors bénéficiaires de contrats aidés ont augmenté en moyenne sur la période 2002-2012 de 2,3 % par an (Figure 7). Durant ces dix années, la part des effectifs des communes dans l'ensemble de la FPT a baissé de 10 points, tandis que les parts des départements et régions ont augmenté, respectivement, de 3 et 4 points, en relation avec les transferts de personnels de la FPE vers la FPT (régions et départements). La part des établissements publics locaux¹¹ progresse de 4 points sur la période. Les communes restent néanmoins les premiers employeurs avec 55 % du total des agents en 2012. Tout en ayant multiplié leurs effectifs par 7 entre 2002 et 2012, les régions ne représentent que 4 % de l'emploi territorial fin 2012.

Les effectifs des établissements publics locaux ont augmenté de 4,5 % en moyenne annuelle entre 2002 et 2012. Sur la dernière année, leur progression est de 3,5 %, tandis que l'ensemble de la FPT progresse de 1,7 %. La plus forte progression concerne les établissements intercommunaux dont les effectifs ont été multipliés par 2 en dix ans et progressent de 5,1 % au cours de la dernière année¹². Cette dynamique résulte en grande partie de celle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (+5,6 % en 2012). La baisse des effectifs sur les dix dernières années dans les autres EPA locaux (-11,1 % en moyenne par an) s'explique pour l'essentiel par la disparition progressive des Offices publics de l'habitat à loyer modéré (OPHLM) qui sont remplacés progressivement par les Offices publics de l'habitat (OPH)¹³. En 2012, les effectifs de ces établissements progressent fortement (+14,9 %).

Figure 6 : Évolution des effectifs de la FPH entre 2002 et 2012 en France

	Au 31 décembre 2012		Évolution par rapport à 2011 (en %)		Évolution en moyenne annuelle entre 2002 et 2012	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure en point de %	Effectifs (en %)	Structure en point de %
Total hôpitaux	1 026 477	90,3	+0,6	-0,08	+1,4	-0,14
Médecins	110 008	9,7	+3,2	+0,24	+1,8	+0,02
Personnel non médical	916 469	80,6	+0,3	-0,32	+1,4	-0,16
Établissement d'hébergement pour personnes âgées	77 206	6,8	+1,2	+0,04	+3,9	+0,14
Autres établissements médico-sociaux	33 290	2,9	+2,1	+0,04	+1,7	+0,00
Total fonction publique hospitalière	1 136 973	100,0	+0,7		+1,6	

Sources : Enquête SAE, Drees ; DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France.

10. Voir note (8).

11. Ils regroupent les établissements communaux, intercommunaux, départementaux et autres EPA locaux.

12. Les évolutions récentes concernant les effectifs des communes et ceux des établissements publics communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution, compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupements éventuels) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

13. Les OPH ont généralement le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) et sont donc exclus du périmètre de la fonction publique.

Faible progression des effectifs dans la FPH en 2012 (+0,7 %)

Les personnels des hôpitaux publics, des établissements d'hébergement pour personnes âgées et des établissements sociaux et médico-sociaux représentent, hors bénéficiaires de contrats aidés, 1 137 000 personnes fin 2012 : 90 % travaillent dans les hôpitaux 7 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et 3 % dans les établissements sociaux et médico-sociaux (Figure 6). Pour mémoire, 16 200 bénéficiaires de contrats aidés sont employés dans la FPH fin 2012 (15 800 fin 2011).

En 2012, les effectifs de la FPH progressent à un rythme plus faible (+0,7 % après +1,7 % en 2011) que celui des dix dernières années (+1,6 % en moyenne annuelle depuis 2002). Cette évolution s'explique par une croissance plus faible (+0,3 %) du personnel non médical des hôpitaux (qui pèse pour 89 % des effectifs hospitaliers) bien en dessous de celle observée en moyenne entre 2002 et 2012 (+1,4 %). Par ailleurs, toujours dans les hôpitaux, le nombre de médecins (11 % des effectifs) augmente de 3,2 %. En dix ans, la part des médecins dans l'ensemble des effectifs des hôpitaux a progressé de 0,2 point. Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les effectifs augmentent de +1,2 % en 2012 soit une progression trois fois plus faible que celle observée en moyenne au cours des dix dernières années.

Dans les autres établissements médico-sociaux, les effectifs progressent de 2,1 % soit 0,4 point de plus que le rythme annuel moyen sur la période 2002 à 2012.

Hausse du nombre de non-titulaires dans la FPT et la FPE et forte baisse des effectifs de militaires en 2012

La fonction publique est composée de 70,7% de titulaires fin 2012. Sur un an la baisse des effectifs de titulaires dans la FPE (-0,8 %) est plus que compensée par les hausses dans la FPT (+1,4 %) et la FPH (+0,6 %). Ainsi, en 2012, tous versants confondus, le nombre de titulaires augmente légèrement (+0,3 %), soit à peine moins que la moyenne annuelle entre 2002 et 2012 (+0,5 %). Dans le même temps, le nombre de non-titulaires augmente

de 1,5 % par an. Leur part dans l'ensemble des effectifs de la fonction publique croît de 0,2 point en 2012 et atteint 17,0 %. Cette hausse est en ligne avec la tendance observée en moyenne depuis 2002.

Alors que l'ensemble de l'emploi de la FPE baisse de 1,1 % en 2012, celui des non-titulaires y augmente de 1,1 %. Ainsi, la FPE, est le versant dont la part des non-titulaires est la plus faible (14,8 %) mais augmente le plus (+0,5 point). En revanche dans la FPH, la part des non-titulaires recule de 0,2 point à 17,0 % en raison d'une baisse de l'emploi des non-titulaires de 0,4 % tandis que l'emploi total y progresse de 0,7 %. C'est le versant dont la part des non-titulaires a le plus augmenté au cours des dix dernières années avec une croissance des non-titulaires 2,5 fois plus rapide que celle de l'ensemble des effectifs (4,0 % en moyenne par an pour les non-titulaires contre 1,6 % pour l'ensemble des agents). Avec 19,8 %, la FPT est le versant où la part des non-titulaires est la plus élevée en 2012. Sur l'ensemble de la période la part des non-titulaires dans ce versant est stable avec une croissance annuelle moyenne des effectifs de non-titulaires au même rythme que celle de l'ensemble des agents territoriaux (+2,8 % par an moyenne entre 2002 et 2012).

Fin 2012, la fonction publique emploie 304 000 militaires et volontaires militaires soit 14 000 de moins qu'en 2011 (Figure 7). Avec 4,4 % d'agents en moins en 2012, la baisse des effectifs de militaires s'accélère (-1,2 % en 2011 et -0,5 % en moyenne entre 2002 et 2012). Cette diminution est plus sensible chez les militaires volontaires (-2 300 agents soit -14 % en 2012) qui sont le plus souvent des agents contractuels de catégorie C que chez les autres militaires (-11 700 agents soit -4 %). Chez les premiers les effectifs employés par la Gendarmerie et par l'armée de Terre sont en nette baisse (respectivement 1 400 et 700 agents de moins) alors que chez les seconds la baisse est surtout sensible pour les militaires du rang de l'armée de Terre (-5 000 agents en 2012) et pour les sous-officiers des armées de Terre et de l'Air (respectivement -2 500 et -700 agents en 2012).

En 2012, la part des militaires dans l'ensemble des agents de l'État est ainsi en baisse de 0,4 point. Depuis 2004, année d'intégration des militaires volontaires dans les effectifs de l'État, cette part est passée de 6,6 % à 5,7 %.

Encadré 1 : Le champ des hôpitaux publics couverts par SIASP

Dans la FPH, des agents des établissements médico-sociaux peuvent être rattachés à un centre hospitalier n'ayant rempli qu'une seule déclaration annuelle de données sociales pour l'ensemble de ses établissements. Dans ce cas, ces agents sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux publics. Par conséquent, les statistiques d'emploi publiées dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique pour les hôpitaux publics correspondent à un périmètre plus large que la Statistique annuelle sur les établissements de santé (SAE) qui se restreint aux seuls personnels de l'activité sanitaire – hors internes et bénéficiaires de contrats aidés.

L'évolution des effectifs en ETP mesurée par la SAE sur son champ est en hausse de 1,7 % en 2012. Tandis que sur le champ global des hôpitaux publics mesuré par SIASP, les effectifs en ETP sont en hausse (+1,1 %) du fait notamment d'une évolution moins dynamique du personnel des établissements médico-sociaux des centres hospitaliers.

Figure 7 : Évolution des salariés de la fonction publique par statut entre fin 2002 et fin 2012

	au 31 décembre 2012		Évolution 2012 / 2011 ⁽¹⁾		Évolution annuelle moyenne 2012 / 2002	
	Effectifs (nombre)	Structure (%)	Effectifs (%)	Structure (point de %)	Effectifs (%)	Structure (point de %)
FPE, y compris ÉPA						
Titulaires	1 538 853	64,8	-0,8	0,15	-1,5	-0,28
Non-titulaires	351 759	14,8	1,1	0,32	0,6	0,23
Militaires ⁽²⁾	304 290	12,8	-4,4	-0,45	-0,5	0,07
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	178 281	7,5	-1,3	-0,02	-1,4	-0,03
Total	2 373 183	100,0	-1,1	0,00	-1,1	0,00
FPT, y compris ÉPA						
Titulaires ⁽⁴⁾	1 429 935	76,8	1,4	-0,24	2,9	0,10
Non-titulaires	369 653	19,8	2,8	0,21	2,8	0,00
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	62 831	3,4	2,6	0,03	0,2	-0,10
Total	1 862 419	100,0	1,7	0,00	2,8	0,00
FPH						
Titulaires	829 638	73,0	0,6	-0,06	1,1	-0,31
Non-titulaires	192 719	17,0	-0,4	-0,19	4,0	0,35
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	114 616	10,1	3,2	0,25	1,2	-0,04
Total	1 136 973	100,0	0,7	0,00	1,6	0,00
FPE+FPT+FPH						
Titulaires ⁽⁴⁾	3 798 426	70,7	0,3	0,04	0,5	-0,09
Non-titulaires	914 131	17,0	1,5	0,20	2,1	0,23
Militaires ⁽²⁾	304 290	5,7	-4,4	-0,28	-0,5	-0,07
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	355 728	6,6	0,8	0,03	-0,4	-0,07
Total	5 372 575	100,0	0,3	0,00	0,7	0,00

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASPIInsee; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France.

(1) Données de 2011 révisées.

(2) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État à partir de 2004.

(3) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(4) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires (sapeurs pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

Des structures de qualification sensiblement différentes dans les trois fonctions publiques

Les catégories (ou niveaux) hiérarchiques¹⁴ de la fonction publique correspondent pour la catégorie A à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; et pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

Dans l'ensemble des trois versants réunis, près d'un agent sur deux relève de la catégorie C (46 %).

Les agents de la catégorie C sont toutefois plus nombreux dans la FPT (77 %) et dans la FPH (49 %) que dans la FPE (20 %). Entre 2002 et 2012, la part de ces agents s'est maintenue dans la FPH mais a baissé dans la FPT (-2 points) et dans la FPE (-11 points).

Dans la FPT, les agents de catégorie C sont surreprésentés dans la filière technique (91 %) qui regroupe près de 46 % des agents territoriaux. Ces agents sont également

très nombreux dans des filières moins importantes en termes d'effectifs comme sécurité-police municipale (91 %), animation (83 %) et incendie et secours (81 %) qui rassemblent moins de 10 % des agents territoriaux. Dans la filière administrative qui compte plus d'un agent territoriale sur cinq, 61 % des agents relèvent de la catégorie C.

Dans la fonction publique hospitalière, hors médecins, les agents de catégorie C sont surreprésentés dans les filières administratives et technique-ouvrière, respectivement 60 % et 90 % d'agents de catégorie C.

Au-delà de leur faible poids structurel dans la FPE, la part des agents de catégorie C dans la FPE recule pour deux raisons particulières : d'une part la requalification des corps d'encadrement et d'application de la Police nationale de catégorie C en catégorie B entre 2005 et 2006, d'autre part, les lois de décentralisation ont conduit à transférer des personnels de catégorie C de l'État vers la territoriale.

14. La qualité de la catégorie hiérarchique doit encore faire l'objet d'améliorations dans la nouvelle source d'information assurant le suivi statistique des agents de la fonction publique, en particulier pour les non-titulaires.

Si dans les trois fonctions publiques réunies, un tiers des agents appartient à la catégorie A, la part de cette catégorie est beaucoup plus forte dans la FPE que dans les deux autres versants : fin 2012, 55 % des agents appartiennent à cette catégorie dans la FPE (61 % hors militaires) contre 9 % dans la FPT et 30 % dans la FPH, en y incluant les médecins. Les enseignants participent pour une part importante à la prépondérance de la catégorie A dans la FPE. En effet, dans la FPE fin 2012, 98 % des enseignants sont de catégorie A contre 28 % des agents civils hors enseignants. Par rapport à 2002, la part des agents de catégorie A est en hausse de 10 points dans ce versant. Cette évolution est en grande partie due au remplacement progressif du corps des instituteurs classé en catégorie B jusqu'en 1990, par le corps des professeurs des écoles, classé en A.

La part des agents relevant de la catégorie A a progressé de 16 points dans la FPH entre 2002 et 2012. La fonction publique hospitalière a fait l'objet d'importantes mesures de revalorisation au cours des dix dernières années qui ont conduit à requalifier des corps de catégorie B en catégorie A. C'est d'abord le cas pour les corps des infirmiers spécialisés¹⁵ au début des années 2000 puis des infirmiers diplômés d'état en 2010.

Dans la filière soignante qui emploie presque 70 % des personnels non médicaux des hôpitaux publics, 30 % des agents relèvent de la catégorie A. Cette proportion est nettement supérieure à celle observée dans l'ensemble des filières.

Figure 8 : Répartition par catégorie hiérarchique (*) des effectifs des 3FP en 2002 et 2012

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	2002	2012	2002	2012	2002	2012
Fonction publique de l'État (ministères et EPA)	44,3	54,6	24,5	25,2	31,2	20,1
Agents civils	48,9	60,8	19,6	20,9	31,5	18,3
dont enseignants ⁽¹⁾	87,7	98,0	12,3	2,0	0,0	0,0
hors enseignants	20,8	28,1	24,9	37,6	54,3	34,3
Militaires	12,7	13,0	58,2	54,3	29,1	32,7
Fonction publique territoriale	7,8	9,2	13,6	13,6	78,7	77,1
Fonction publique hospitalière	13,7	30,2	36,9	20,4	49,4	49,4
Total	27,4	33,8	23,6	20,2	49,0	46,0
dont civils hors enseignants	13,7	20,2	23,4	22,0	62,8	57,8

Source : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquête SAE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France.

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, chercheurs, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

(*) La catégorie hiérarchique n'est pas toujours déterminée dans les sources statistiques utilisées. Chaque année, elle n'est pas déterminable pour une proportion de 1 % à 3 % des agents. Un redressement est donc effectué.

Figure 9 : Taux d'administration (en équivalents temps plein) Île-de-France/Province/DOM⁽¹⁾ dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2012 en France

(en ‰)

Part	Fonction publique d'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total trois fonctions publiques
Province	27,5	25,0	16,6	69,1
Île-de-France	39,4	27,7	14,0	81,1
dont Paris	80,5	30,7	24,1	135,3
dont autres départements d'Île-de-France	29,8	27,0	11,6	68,4
France métropolitaine	29,8	25,5	16,1	71,4
DOM	34,1	33,8	13,7	81,6
Guadeloupe	35,8	34,0	15,4	85,3
Martinique	34,2	37,0	21,2	92,4
Guyane	38,5	28,0		77,1
La Réunion	31,8	34,0	10,2	76,1
France entière⁽¹⁾	29,9	25,7	16,1	71,7

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, civils. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France.

Taux d'administration : nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalents temps plein) pour 1 000 habitants.

15. Infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et puéricultrices.

Avec 72 agents civils publics (hors militaires) pour mille habitants, le taux d'administration en 2012 est identique à celui de 2011 mais masque des évolutions régionales variées

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique emploie 72 agents civils de la fonction publique (hors militaires¹⁶) pour 1 000 habitants au 31 décembre 2012 sur le territoire national soit un ratio identique à celui de 2011. Cette stabilité masque des évolutions différentes sur l'ensemble du territoire (Figure 9).

Le taux d'administration est variable selon les régions : il est élevé en Île-de-France à cause uniquement du département de Paris (135 agents civils pour mille habitants) où l'administration centrale de la FPE concentre ses effectifs. Par ailleurs, il est également élevé dans les Dom (entre 76,1 agents pour mille habitants à La Réunion et 92,4 à La Martinique).

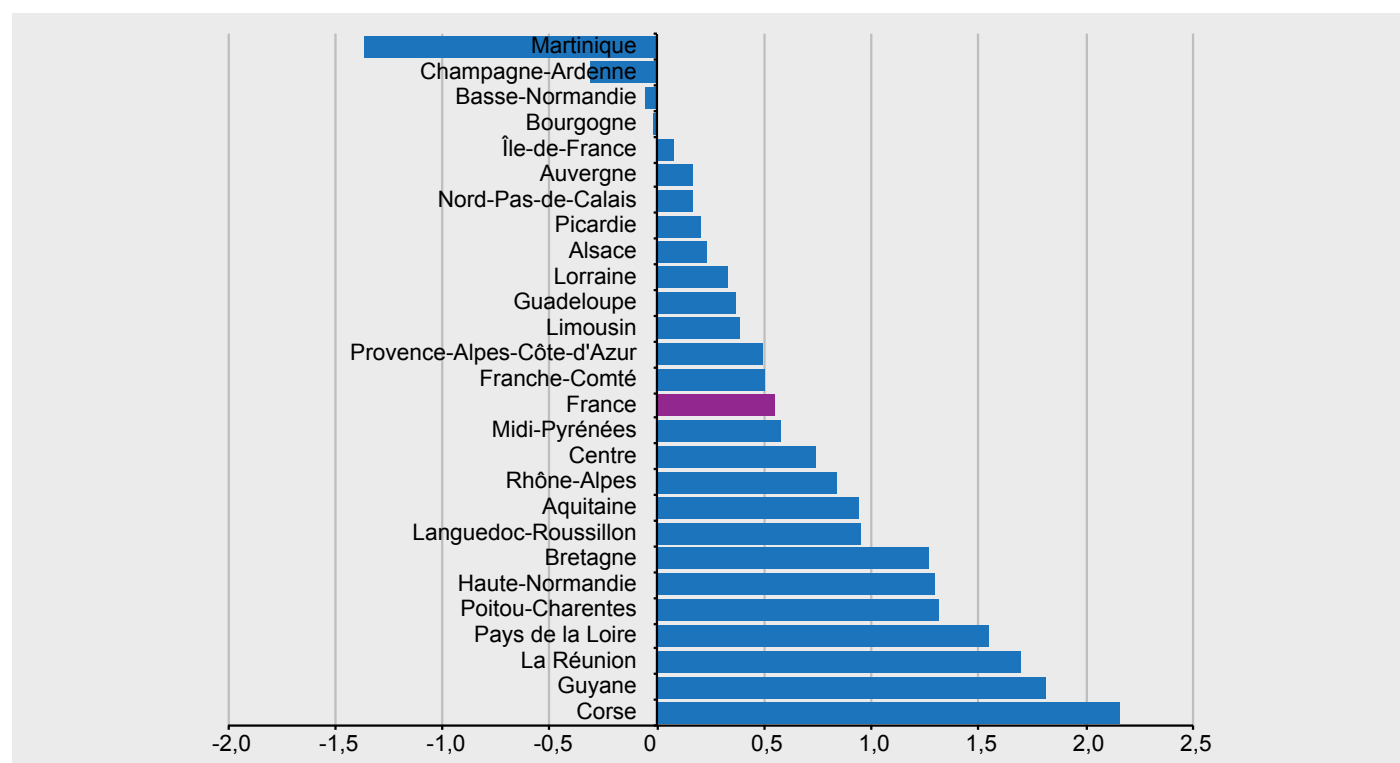
En 2012, le taux d'administration recule à Paris de 1,1 agent par rapport à 2011 mais demeure le plus élevé des départements français avec 135 agents pour mille habitants. Cette diminution résulte exclusivement d'une baisse du taux d'administration de la FPE (1,3 agent de moins pour 1000 habitant), les taux demeurant stables dans les deux autres versants. Le taux d'administration est en légère baisse dans les autres départements de la région francilienne (-0,1 agent par habitant) alors qu'il progresse faiblement en province et dans l'ensemble

constitué par les quatre départements d'outre-mer (respectivement +0,1 et +0,2 agent par habitant).

La Guyane et La Réunion font partie des sept régions dans lesquelles l'emploi d'agents civils a augmenté deux fois plus vite qu'au niveau national. S'y ajoutent la Corse (+2,2 %), les Pays-de-la-Loire (+1,5 %), la Bretagne la Haute-Normandie et Poitou-Charentes (+1,3 % respectivement) (Figure 10). Pour La Réunion, les Pays de la Loire, la Corse, la Bretagne et la Haute-Normandie, la hausse globale des agents civils s'explique essentiellement par celle des agents territoriaux avec une croissance des effectifs qui varient entre 2,7 % et 6,1 %. En Poitou-Charentes et en Guyane, c'est la hausse des agents civils de l'État (respectivement +2,4 % et +2,1 %) qui explique la progression de l'ensemble des agents civils. La forte évolution en Guyane et à La Réunion est en relation avec des croissances fortes de la population et ces deux Dom ont des taux d'administration qui restent inférieurs à ceux des deux autres Dom.

A l'opposé, trois régions enregistrent une baisse de leurs effectifs civils. C'est à la Martinique que la réduction est la plus importante (-1,4 %), sous l'effet conjugué de la diminution des agents civils de l'État et des agents territoriaux (-1,6 % dans chacun de ces deux versants). En Champagne-Ardenne et en Basse-Normandie les diminutions des effectifs sont plus faibles (respectivement -0,3 % et -0,1 %). La Martinique reste toutefois en tête des régions quant au niveau de son taux d'administration.

Figure 10 : Évolution des agents civils (hors militaires) de la fonction publique par région en 2012



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
Champ : Emplois principaux, agents civils hors militaires.

16. Si l'on inclut les militaires, on compte 76,2 agents de la fonction publique pour mille habitants fin 2012 soit 0,2 agent de moins par rapport à 2011. La ventilation des effectifs des militaires par région est indisponible dans cette édition en lien avec les difficultés du nouveau calculateur de paye dans les armées.

Bibliographie

- BAHU M., « Les contrats d'aide à l'emploi en 2012 : des entrées en baisse, mais des contrats plus ciblés sur les publics en difficulté », Dares Analyses n°021, mars 2014.
- BARADJI, E. et HAMA, S. (2013), « L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2011 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Faits et chiffres, DGAFP, La Documentation française.
- BARADJI, E., DOROTHEE, O. et HAMA, S. (2012), « L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2010 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique -2012, Faits et chiffres*, DGAFP, La Documentation française.
- BARADJI, E., HAMA, S. et SCHREIBER, A. (2011), « L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2009 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2010-2011, Faits et chiffres*, DGAFP, La Documentation française.
- BESSON, L. (2013), « L'emploi territorial en 2011 : stabilisation des effectifs globaux et moindre recours aux contrats aidés », DGCL, *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n°96, juillet.
- BESSON, L. (2012), « La croissance des effectifs dans la fonction publique territoriale ralentit depuis 2008 », DGCL, *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n°89, juillet.
- ERNST, E. et DOROTHEE, O. (2013), « L'emploi dans la fonction publique en 2011 », Insee première, n°1460, juillet.
- SENIGOUT, E., BARADJI, E. et IDMACHICHE, S. (2014), « L'emploi dans la fonction publique en 2012 », Insee première, n°1496, avril 2014.
- « Légère hausse de l'emploi dans la fonction publique entre 2011 et 2012 », Informations Rapides, n°288, décembre 2013.

Directeur de la publication : Marie-Anne Lévêque
Rédacteur en chef : Adrien Friez
Chargé de publications statistiques : Jose-Antoine Cilleros

ISSN : 2267-6483
Point Stat n° 15
Département des études et des statistiques
139, rue de Bercy -75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

LES ESSENTIELS

Cette collection -destinée à un large public -rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.